



LES LABELS VERTS

- Faire un choix responsable de matériaux de construction ALG 07 -

1. INTRODUCTION

Nous passons en moyenne entre 80 et 90% de notre temps dans notre habitation. Un climat intérieur sain est donc primordial. Les matériaux de construction peuvent contenir des substances nocives. Ils ont une influence directe ou indirecte sur notre santé. En outre, leur impact sur l'environnement est aussi important pendant la phase de production qu'une fois transformés en déchets.

En choisissant des produits sains et écologiques, vous pouvez, en tant que consommateur, apporter une contribution positive tant à l'environnement qu'à votre santé. Mais comment faire un bon choix? Ce n'est pas chose simple. En premier lieu, il faut tenir compte des données techniques et des réglementations relatives aux matériaux de construction, ainsi que des explications des fabricants. Ces données sont souvent difficiles à interpréter ou incomplètes. Par ailleurs, diverses indications et labels existent. Mais dans quelle mesure les labels verts sont-ils verts? Sur quels critères se fondent-ils et sont-ils bien contrôlés? Pour vous aider à trouver votre chemin parmi tous ces labels, nous vous proposons un inventaire des labels principaux et de leurs spécificités.

2. L'UTILITE DES LABELS

Les labels et les certificats aident le consommateur à faire un choix responsable pour un matériau, pour un type de construction, pour arriver à un bâtiment sain et écologique ... Même pour le choix des architectes, des commerçants ou tout autre professionnel de la construction, vous pouvez vous référer à des labels afin d'évaluer leurs services ou leur offre. Par ailleurs, il existe des bases de données de produits et services écologiques. Quelques exemples de ce type de bases de données se trouvent au point 6.2 Liens. Cette fiche traite principalement les labels relatifs aux matériaux de construction. Le point 4 'autres labels' vous donne une description succincte des systèmes de labels relatifs aux bâtiments et aux services.

3. LABELS DE PRODUITS

3.1. TYPES DE LABELS & CONTROLE

Il convient avant tout de faire une distinction entre les labels écologiques et les déclarations environnementales. La norme ISO 14020 "Environmental labels and declarations" fixe les principes généraux portant sur les labels et les déclarations environnementales. Il existe trois types de labels et de déclarations environnementales.



Labels de type I: (de gauche à droite) Natureplus, Der blaue engel, FSC, Europees ecolabel, umweltzeichen

Type I – Labels

Les labels écologiques de type I sont basés sur des critères fixés par des tiers. Ils portent sur l'impact écologique d'un produit pendant son cycle de vie complet. Toutefois, pour attribuer ce label, il n'est pas nécessaire d'utiliser la méthode ACV. Les labels peuvent être attribués par



des instances publiques ou par des organisations privées, non commerciales. Parmi les exemples les plus connus de ce type de label, citons l'Ecolabel européen, le label allemand "Blaue Engel", Naturepluslabel.

La **classification NIBE** est un système de classification écologique pour les matériaux de construction, développé par le bureau d'ingénieurs Nederlands Instituut voor Bouwbiologie en Ecologie. Les matériaux sont soumis à une analyse ACV. Lors de leur évaluation, il est tenu compte de données mesurables (consommation d'énergie, émissions, ...) et de données qualitatives (dommages causés au paysage, nuisances, santé...). NIBE permet de réaliser une comparaison chiffrée de matériaux mis en œuvre dans certains éléments de construction.

Type II – Déclarations spécifiques

Le producteur ou le distributeur propose les déclarations écologiques de type II. Elles concernent le plus souvent un seul aspect écologique, comme la faible consommation d'énergie, la possibilité de recyclage, l'économie d'eau. Un des éléments qui revient probablement le plus souvent est: "fabriqué à partir de x % de matériaux recyclables". Etant donné que ces déclarations émanent du producteur ou du distributeur lui-même et à défaut d'un contrôle exercé par des tiers, la valeur de ce type de déclarations est limitée.

Type III – Déclarations ou fiches d'informations

Les déclarations écologiques de type III donnent des informations quantifiables sur l'impact écologique des produits pendant leur cycle de vie complet. Nous l'appelons analyse du cycle de vie ou ACV. Le producteur ou le distributeur procure les informations, mais elles sont vérifiées par un tiers indépendant. L'ACV est parfois complétée par des informations complémentaires sur les éléments constitutifs du produit. Toutefois, il n'est pas possible de procéder à des comparaisons entre les matériaux de construction sur base de ces analyses. Chaque matériau de construction doit toujours être considéré en fonction de son application. Par exemple, la cellulose obtient un bon score écologique comme isolant du toit, mais elle ne peut pas être utilisée dans un mur creux classique. En outre, les matériaux ne peuvent être comparés que s'ils font l'objet d'une analyse identique.

Les 'environmental product declarations' (EPD), utilisés dans plusieurs pays d'Europe, sont des déclarations écologiques de type III. Les EPD comportent des données écologiques calculées sur base d'une analyse du cycle de vie (ACV) et d'un certain nombre de critères imposés par groupe de produits. Les méthodes d'élaboration des EPD peuvent varier d'un pays à l'autre. Cela signifie, par exemple, qu'il n'est pas possible de comparer l'EPD allemande d'un produit et l'EPD française d'un produit similaire. D'importants efforts sont actuellement consentis pour permettre de réaliser des comparaisons sur le plan européen. Le CEN TC 350 'Sustainability of Construction works' a été créé à cette fin en 2005. Ce comité prépare la rédaction d'une norme européenne portant sur les EPD pour les produits de construction et d'une norme contenant des méthodes de calcul en vue de l'évaluation de l'impact écologique de bâtiments. Cependant, dans quelle mesure cette harmonisation des EPD se ressentira-t-elle dans la pratique? Il n'est pas évident de comparer au niveau européen des scénarios basés sur des traditions nationales de construction.



Le tableau ci-dessous vous donne un aperçu des différents types de labels.

Caractéristiques	Labels		
	label type I	déclaration type II	déclaration type III ou fiche d'information
Critères	constatation des aspects et critères écologiques	le plus souvent 1 aspect écologique	constatation des aspects écologiques quantitatifs
Approche	approche du cycle de vie (méthodologie ACV pas nécessaire)	pas d'approche ou de méthodologie ACV	approche AVC (partielle), parfois avec des données complémentaires
élaboration des critères, attribution du label	instance publique/privée (indépendant)	producteur ou distributeur	producteur ou distributeur
contrôle	externe (public ou privé)	pas de contrôle externe	externe (privé)
exemple	Label Natureplus, ecolabel, Blauw Engel...	x % matériel recyclable	EPD
importance pour l'utilisateur	en fonction des critères et du contrôle	crédibilité limitée	en fonction de la qualité des données

3.2. LABELS POUR LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Le tableau de la page 5 de la présente fiche présente les caractéristiques principales des labels les plus importants pour les matériaux de construction.

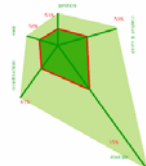
4. AUTRES LABELS

4.1. LABELS POUR LES BATIMENTS

Outre l'impact écologique des matériaux et des produits, il est également possible de calculer ou d'évaluer l'impact écologique d'un bâtiment entier. Il existe pour cela des systèmes et des logiciels dans plusieurs pays, il peut s'agir de questionnaires très simples ou de calculs fort complexes d'évaluation de bâtiments. Dans le courant de l'année 2010, la vente et la location d'une habitation devront faire l'objet d'un Certificat de Performance Energétique (CPE), qui atteste du niveau de performance énergétique d'une habitation. Il ne donne aucune information sur l'impact écologique des matériaux de construction et l'analyse de leur cycle de vie (les consommations dites cachées). Toutefois, d'autres labels verts concernant les bâtiments en tiennent compte. Le 'greencalc' néerlandais en est un exemple. C'est un outil utile aux pouvoirs publics, architectes ou promoteurs immobiliers qui veulent déterminer le bilan écologique des bâtiments.

4.2. LABELS POUR LES PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION

Il existe plusieurs sites internet sur lesquels vous pouvez trouver les coordonnées de professionnels de la construction (architectes, entrepreneurs, commerçants et producteurs) qui fondent leur démarche sur des principes écologiques et/ou qui utilisent des matériaux écologiques. Pour ce qui concerne Bruxelles, vous pouvez consulter le site Ecobuild. Le 'Cluster Eco-Construction Wallon' et le 'Vlaamse Instituut voor Bio-Ecologisch Bouwen en Wonen' disposent également de bases de données. En outre, VIBE propose un système de labellisation pour les professionnels de la construction. Pour obtenir le label (1, 2 ou 3 étoiles), les professionnels de la construction doivent prouver qu'ils sont en mesure d'utiliser des matériaux et des techniques bio-écologiques. Une vérification est faite par le bureau de recherche indépendant Arcadis, à l'aide des critères établis par le VIBE pour chaque catégorie. Bruxelles Environnement a également élaboré un outil de caractérisation des bâtiments, c'est le "Green Building Brussels" (GBB)



Ce tableau Excel permet d'objectiver les spécificités environnementales d'un grand bâtiment en se basant sur des informations quantitatives (consommations d'eau, de combustible et d'électricité) ainsi que sur une description du bâtiment et de ses caractéristiques architecturales, de ses installations techniques et de son fonctionnement.

GBB permet d'évaluer le bâtiment par rapport à 5 thématiques : Confort et santé ; Énergie ;



Matériaux, Conception et environnement ; Eau ; Gestion et impacts à l'exploitation. Une présentation sous forme de graphique donne une idée du score global du bâtiment. (2009). Modèle Excel téléchargeable sur Internet.

5. CONCLUSION

Il n'est pas évident de comparer les labels entre eux. La valeur et la pertinence d'un label dépend de la sévérité de ses critères et du contrôle. Pour les consommateurs, les labels de type I sont les plus pertinents, au même titre que labels pour professionnels de la construction. En ce qui concerne les matériaux de construction, le label Natureplus utilise les critères les plus sévères en matière d'environnement et de santé et est à privilégier d'un point de vue écologique.

6. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

6.1. INFO-FICHES BRUXELLES ENVIRONNEMENT

Particuliers

- MAT 01 à MAT 14

Professionnels

- MAT 00 à MAT 13

6.2. SOURCES

- Bruxelles Environnement: www.bruxellesenvironnement.be – Tél. 02 775 75 75
- Michiel Haas, Milieuclassificatie Bouwmaterialen, Nederlands Instituut voor Bouwbiologie en Ecologie te Naarden (NIBE) - www.nibe.org
- Natureplus: www.natureplus.org
- Le label écologique de l'UE: www.eco-label.com
- Le label allemand Blaue Engel: www.blauer-engel.de
- Le label scandinave: www.svanen.nu
- Le 'Milieukeur' néerlandais: www.milieukeur.nl
- L'écolabel français : www.marque-nf.com
- L'écolabel autrichien: www.umweltzeichen.at
- Le label Forest Steward Council: www.fsc.wwf.be, www.fairtimber.be
- Pan European Forest Certification: www.pefc.org

6.3. LIENS

- Bruxelles Environnement: www.bruxellesenvironnement.be – Tél. 02 775 75 75
- Ecobuild : www.brusselsgreentech.be – Tél. 02 422 51 28
Le cluster bruxellois pour la construction durable qui regroupe les hommes de métier, les sociétés et les commerçants en détail du secteur de la construction durable.
- Nature et progrès : www.natpro.be - Tél. 081 30 3690
- Infolabel: www.infolabel.be – Tél. 02 204 09 75
Guide des labels pour une consommation responsable.
- GreenCalc : www.greencalc.com – Tél. 026-351 21 41
Greencalc+ est un outil pour déterminer et comparer la durabilité de bâtiments entiers.
- VIBE vzw - Natureplus: www.vibe.be – Tél. 03 218 10 60
Institut Flamand pour la construction et l'habitat Bio-Ecologique – Représentant de Natureplus en Belgique. Dispose d'une banque de données de produits, fabricants et fournisseurs de matériaux écologiques.
- Cluster eco-construction wallon : clusters.wallonie.be/ecoconstruction – Tél. 081 71 41 00
La plupart des producteurs et des fournisseurs de matériaux écologiques en sont membres.




INFO FICHES - ECO-CONSTRUCTION

labels	caractéristiques					application											
	origine	statut	critères	controle	évaluation	bois	meubles	plaques de plâtre, fibro-plâtre	revêtements du sol durs	menuiserie extérieure	parquet, linoléum	peintures, vernis, colles	plaques de bois	papier à tapisser	produits textiles	matériaux isolants	plâtres, mortiers
écolabel européen	Euro-péenne	label officiel de l'Union européenne	critères environnementaux	externe (instituts) et pouvoirs publics	Intéressant pour un marché large, peu de critères stricts renouvelable après 3 ans		x		x			x			x		
label Natureplus	Internationale	label indépendant soutenu par des aides publiques	critères environnementaux, sanitaires et qualitatifs très stricts	établissements indépendants (laboratoires de tests)	label le plus sévère sur le marché pour les produits de construction			x			x	x	x			x	x
FSC (Forest Stewardship council)	Internationale	label indépendant	gestion responsable des forêts (écologique, sociale)	établissements indépendants	meilleur label pour une gestion responsable des forêts	x							x				
Blaue Engel Umweltzeichen	Allemagne	label officiel du ministère allemand de l'Environnement	critères écologiques, sanitaires	établissements indépendants	bonne initiative, marché plus étendu, critères parfois limités, très spécifiques			x				x	x	x			
NF Environnement	France	label officiel d'un organisme indépendant chargé des contrôles	critères environnementaux	établissements indépendants	contribue à la protection de l'environnement												
Umweltzeichen	Autriche	label officiel à l'initiative du ministère de l'Environnement	critères environnementaux	pouvoirs publics	normes parfois plus sévères que label de l'UE		x				x	x	x		x	x	
Nordic Swan	Scandinavie	label officiel à l'initiative du conseil des ministres nordique	critères environnementaux	établissements indépendants	contribue à la protection de l'environnement		x	x		x			x				
Milieukeur	Pays-Bas	label officiel	critères environnementaux	pouvoirs publics	contribue à la protection de l'environnement		x			x	x	x					
PEFC	Internationale	label indépendant	gestion forestière responsable (écologique, sociale)	établissements indépendants	bon label de sensibilisation, critères et contrôle pas assez sévères	x							x				

